



Rapport

OBJET DU RAPPORT

OLLON – Centre sportif des Verchy Réaménagement des installations sportives et construction d'un second terrain de football synthétique **2024/02**

INTRODUCTION DU RAPPORT

La Commission des finances s'est réunie le 19 février 2024 en salle du Conseil Communal.

Etaient présents Messieurs les conseillers Julien CORNAMUSAZ, Jean-François THEUBET, Cédric FROSSARD, Mathieu JOURDAIN, Dominique DIETRICH et Grégory MEAN.

Elle salue et remercie la présence de M. Nicolas Croci-Torti pour ses explications.

RAPPORT (FAITS MARQUANTS)

Ce préavis fait suite au refus du préavis 2022-01 « OLLON – Centre sportif des Verchy Réaménagement des installations sportives et construction d'un second terrain de football synthétique », et complète le préavis 2023-04 « Centre sportif des Verchy : Installations de l'éclairage sur l'anneau de course ».

Tout d'abord, soulignons le fait que sur ce dernier préavis l'installation de l'éclairage ainsi que les box n'ont pas été réalisés. Seul les honoraires Sportfloor et l'installation des tondeuses automatiques sont effectués. Les mâts d'éclairage sont en attente du vote de ce préavis (montant CHF 256'100.-).

La municipalité nous présente donc un projet similaire au 2022-01, et reprend telle- quelle l'offre réalisée et validée par Realsport. Il n'y aura pas de nouvelle soumission.

Certains postes du préavis sont cependant modifiés :

- L'augmentation des prix des matériaux alourdi la facture de CHF 280'000.-, soit 8.5%.
- Le poste divers 5% a été supprimé, l'offre ayant été affinée depuis 2022
- Les honoraires prévus étaient de CHF 220'000 en 2022, 90'000 ont été payés par le 2023-04 et le solde sur ce préavis est abaissé à 68'000 au lieu des 130'000 restants selon le 2022-01. La différence avec 2024, réside dans le fait que d'une part, certains montants estimés n'ont pas besoin d'être engagés et d'autre part, les frais de géomètre sont compris dans le forfait signé avec RealSport

Par ailleurs un collègue privé de Villars est annoncé pour louer ce nouveau terrain synthétique 4 après-midi par semaine, en dehors des heures d'entraînement du CS Ollon. Sans rentrer dans les détails, le bail portera sur cinq ans renouvelable, et au bout de 10 aura couvert environ 50% de ce préavis. La municipalité n'a pas encore signé le bail.

Notons cependant que la commission des finances remarque que ce montant figurerait dans les produits du compte 170 Sports. Un amortissement équivalent devrait alors être effectué afin de ne pas augmenter le budget des Sports.

Enfin une subvention de CHF 360'000.- est accordée par le Fondation Fond du Sport Vaudois.

CONCLUSIONS DU RAPPORT

Comme lors du 2022-01, la commission prend conscience de l'importance de réaliser un deuxième terrain de foot pour les jeunes de la commune. Un partenariat public-privé avait été évoqué lors d'une séance de Conseil communal, mais la commune préfère rester maître de ses terres. La location sera financièrement très intéressante, et allégera la facture considérablement.

La capacité financière de la commune permet selon notre commission de réaliser ce projet. Le montant global respecte également le plan d'investissement du quinquennat.

Au lu de ces quelques remarques d'ordre général, la commission des finances, à l'unanimité des membres présents, vous recommande :

1. d'AUTORISER la Municipalité à entreprendre le réaménagement des installations sportives et la construction d'un second terrain de football synthétique pour un montant total de Fr. 4'091'000.--, subventions à recevoir non déduites.

2. d'AUTORISER la Municipalité à prélever, au cours de la construction, le montant de Fr. 1'053'000.-- à la réserve pour installations sportives via le compte 170.3320.00, tel que mentionné sous le point 10 « Amortissement ».

3. de lui ACCORDER à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

LE RAPPORTEUR
Fait à Ollon, le 23 février 2024

(NOM-PRÉNOM & SIGNATURE)
CORNAMUSAZ Julien